



## ARRÊTÉ N° 129/2024

### Circulation Interdite Route Barrée Impasse du Chêne Pichard Du 27 au 30 Aout 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS en date du 16 juillet 2024 d'interdire la circulation impasse du Chêne Pichard pour des travaux de renouvellement de câble sur le réseau électrique haute tension du 27 au 30 aout 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de renouvellement de câble sur le réseau électrique haute tension, la circulation sera interdite impasse du Chêne Pichard du 27 au 30 aout 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS.

Fait à QUÉVERT, le 07/08/2024

L'adjointe déléguée,

Catherine DENIEL

